

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 11 AVRIL 2012

QUESTION N°3

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 FEVRIER 2012



CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbal
de la séance
du 16 FEVRIER 2012**

Madame le Maire fait la déclaration liminaire suivante :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver ce soir pour ce Conseil Municipal. Je tenais avant d'entamer notre travail et nos débats à rappeler, une fois encore, chacun aux règles de notre démocratie. Les membres du Conseil Municipal sont les représentants élus du Peuple. Rassemblés dans cette enceinte nous sommes l'expression de sa volonté. Cette enceinte n'est donc pas une tribune ou un théâtre dont on se sert pour faire sa promotion personnelle. Notre devoir est de travailler pour nos concitoyens dans la sérénité et dans leur intérêt conformément à leur volonté.

Je déplore à ce titre le climat entretenu, là encore, par certains membres de l'opposition qui détériore la qualité de nos débats.

Ainsi, M Grébert, non content de s'en prendre aux élus de la majorité municipale ou aux employés communaux, jette maintenant ses anathèmes sur de simples citoyens qui ont le malheur de confier leur joie d'habiter à Puteaux. BIYOUNA, comédienne, en a fait l'expérience, elle qui a juste voulu lors d'une émission dire sa joie d'habiter à Puteaux. Aussitôt vous avez répandu sur vos différents canaux de diffusion, des informations mensongères et l'avez diffamée laissant croire que cette intervention ne serait que le remerciement de quelque avantage octroyé par mes soins.

Ce n'est visiblement plus le journaliste qui s'est exprimé mais le petit Pol Pot de la rue voltaire qui ne supporte pas que l'on ne partage pas ses vues.

Je voulais juste rétablir cette femme dans son honneur, comédienne de talent elle n'habite pas dans un HLM comme vous l'avez faussement affirmé mais dans un logement privé.

M Grébert, ne vous en déplaise, il existe beaucoup de gens qui aiment Puteaux et soutiennent notre action. Ils étaient majoritaires en 2004 et ils l'étaient tout autant l'année dernière lors des élections cantonales que vous avez perdues.

Donc je voulais vous rappeler à la retenue et à la dignité envers tous nos concitoyens quelles que soient leurs opinions et leur situation. Il faut que l'espace de liberté que représente Internet ne soit pas le champ de toutes les dérives.

C'est un fondement du fonctionnement de notre démocratie qu'il faut malheureusement vous rappeler.

Nous pouvons commencer le Conseil »

- N°1 - Madame AMSELLEM est désignée comme Secrétaire de séance, à l'unanimité.

- N°2 – Appel nominal

Etaient présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme CANCELLONI, M. GREBERT, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mlle MOZZICONACCI

Avaient donné mandat – Mme CHAVRIER à M. DUEZ, Mme PALAT à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD à Mme ABKARI, M. GRAZIANI à Mme MADRID, M. MARCHIONI à Mme MARTIN, Mme TROPENAT à Mme LACONTAL, Mme SMADJA à M. CHAMBAULT, M. CHEVALIER à Mme ANDRE

Etait absent – M. CHAURIAL

Sont arrivés en cours de séance – M. GRAZIANI, Mme SMADJA, M. LELIEVRE

Madame le Maire rappelle que le quorum est atteint.

- **N°3 - Le Conseil municipal, par 35 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. GRAZIANI qui a donné mandat à Mme MADRID, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, Mme SMADJA qui a donné mandat à M. CHAMBAULT, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **5 voix contre** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY) et **1 abstention** (Mlle MOZZICONACCI), **adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 Décembre 2011.**

Arrivée de M. GRAZIANI, M. LELIEVRE

- **N°4 - Il est donné communication au Conseil Municipal :**
> des décisions que le Maire a été amené à prendre en application des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tarifs

. hébergement et restauration à la résidence de vacances de la Marine de Caprone à Ghisonaccia (Corse) – Saison 2012

> Hébergement - Type de logement	<u>Tarif à la semaine</u>
- motel 1 personne	203 €
- motel 2/4 personnes	413 €
- bungalow 2/4 personnes – mobil home	399 €
- bungalow 4/6 personnes	553 €
- pavillon	476 €
> Forfait restauration (obligatoire) par jour et par personne	
- adulte	31,00 €
- enfant de moins de 2 ans	gratuit
- enfant de 2 à moins de 6 ans	15,40 €
- enfant de 6 à moins de 13 ans	23,00 €
- hors forfait, petit déjeuner	7,70 €
- hors forfait, repas	27,50 €
- supplément (dessert ou boisson)	3,30 €
> location parking, par jour	1,75 €
> transfert aéroport Corse/résidence de vacances	25,00 €

. Activités organisées dans le cadre du Téléthon, en faveur de l'AFM

- participation au challenge Natation	0,50 €
- participation à la pêche aux canards	0,50 €
- location d'aquabike	1,00 €
- écolage de bateaux télécommandés	1,00 €
- entrée soirée ados	2,00 €

. Repas de Noël servi au Restaurant municipal 4,00 €
 - tarif exceptionnel 4,00 €

. Livre « Alice et la rose magique » 10,00 €

. Activité « Puteaux neige »

- entrée

- location de patins

gratuite

3,00 €

Institutions de régies

. temporaire de recettes pour l'opération Puteaux-neige – pour la location de patins

. d'avance pour les manifestations du Conservatoire – achats de spectacles, manifestations musicales, concerts et conférences, cachets et cotisations salariales des artistes et techniciens du spectacle.

. d'avance pour le fonctionnement du Conservatoire - pour les menues dépenses exceptionnelles liées au fonctionnement du Conservatoire.

Liquidation provisoire d'une astreinte judiciaire pour une construction sans permis de construire - fixée à 7.545,45 €, pour la période du 1^{ER} Novembre 2010 au 31 Octobre 2011, pour la construction sans permis de construire – 52-54 rue des Bas Rogers

Exercice du droit de préemption – 4 rue Marius Jacotot - à l'occasion de la vente du fonds de commerce situé 4, rue Marius Jacotot, appartenant à la Société « Chez Iziou », au prix de 80.000 €.

Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces relevant de la branche « habillement et chaussures » le dimanche 15 Janvier 2012,, sur demande de l'enseigne PALLIO.

Convention d'occupation précaire et temporaire de locaux – 5 rue Ampère - d'une durée de dix huit mois, portant sur des locaux communaux sis 5 rue Ampère, au profit de la Société BATEG, moyennant une redevance mensuelle correspondant au remboursement des dépenses d'eau et d'électricité.

Autorisation d'occupation du domaine public - restaurant « la Réserve du Bois »- à la Société CONCEPT RESTAURATION pour occuper et exploiter le restaurant « la réserve du bois » - du 17 Décembre 2011 au 2 Janvier 2012, moyennant une redevance d'occupation de 6% du chiffre d'affaires HT.

Conventions de mise à disposition :

. de locaux commerciaux – sis 53 rue Jean Jaurès - pour une durée maximale de deux ans, à la S.A.S. « atelier NECTOUX », moyennant une redevance mensuelle de 1.472 €.

. de jardin familial – 92 rue des Bas Rogers – à Madame SMAI, moyennant une redevance annuelle de 99,87 € et 53,93 € de charges.

Contrats de location meublée à la résidence des étudiants et jeunes apprentis - pour les logements 34, 36, 44 et 85

Règlement d'honoraires à huissier de justice

. SCP BENZAKEN – FOURREAU – SEBBAN, huissiers de justice – 38 rue Salvador Allendé à NANTERRE – la somme de 96,24 € pour avoir signifié à Monsieur PICQ l'ordonnance du juge de l'expropriation ordonnant son expulsion dans un délai de huit jours du 20 rue Pierre Curie – ZAC des Bergères

> de la minoration de 7% des cotisations de la Mutuelle MUNAP

Une négociation, menée par la Ville auprès de la Mutuelle MUNAP a abouti à une minoration de 7% des cotisations, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2012.

> du compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités territoriales

> des décomptes généraux définitifs

> des agréments de sous traitants dans le cadre des marchés

de la médiathèque

Société THOP-THERMIQUE pour l'entretien des chaudières

Société SA3I pour l'entretien onduleur

Société BUREAU VERITAS pour la vérification triennale réglementaire des systèmes de sécurité incendie

Société ALHYANGE ACOUSTIQUE pour les études acoustiques

Société GONDOLA pour des études acoustiques

Entreprise SECM pour des travaux de mesure de tension des câbles des structures

Entreprise PROCHIMA-SEGALA pour des travaux de reconditionnement de glycol

Entreprise METZ INGENIERIE pour des travaux d'étude de la structure pour la descente des dry-cooler

Entreprise CHAUD-FROID-AIR pour l'installation de deux compteurs énergétiques sur le réseau eau glacée

Multi service du Palais des sports

Société ELISATH pour un contrat de maintenance

Entreprise THOP THERMIQUE pour assistance technique, pour la reprise de l'étanchéité de la chaudière 1 de la chaufferie 2, pour la remise en état de la chaudière à condensation

Entreprise AB SAFETY pour la fourniture et pose de lignes de vie

de maîtrise d'œuvre pour la construction du Conservatoire

M. Jean-Paul LAMOUREUX pour l'acoustique

Société CHANGEMENT A VUE pour la scénographie

Entreprise CAPOCCI pour terrassement, dépollution et voiles périmétriques

de maintenance et d'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux

Entreprise TRAPEZE pour l'installation des porte affiches au cinéma « le central »

de construction d'un parking souterrain – angle des rues Pressensé et Legagneux

Entreprise SFI pour « voile béton projeté »

Entreprise CAPOCCI pour des travaux de construction, terrassement y compris dépollution

d'aménagement des squares Eichenberger

Entreprise ARRO BASE pour l'installation de deux compteurs énergétiques sur le réseau eau glacée

d'entretien et de travaux afférents aux installations de plomberie dans les bâtiments communaux

Entreprise SANICLIM pour étude et mise en place d'une installation de climatisation (école Jacotot), pour dépannage sur groupe de climatisation (école Pyramide), pour le déplacement d'un groupe de climatisation (école Jacotot)

de travaux et d'entretien des réseaux d'éclairage et de signalisation lumineuse et tricolore

Entreprise AXIMUM pour la fourniture astreinte et entretien dynamique de réseau de signalisation lumineuse

de création d'un bassin de stockage des eaux pluviales sur l'île de Puteaux

Entreprise AXEL pour la réalisation de travaux de VRD

DELIBERATIONS

URBANISME - FONCIER

Rapporteur – Mme AMSELLEM

- N°5 - La Ville est propriétaire de deux pavillons situés dans la future ZAC Charcot - 14 bis rue des Rosiers et 16 rue des Rosiers - chacun dans un état vétuste et nécessitant des demandes de permis de démolir. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer et mettre en œuvre des demandes de permis de démolir pour les 14 bis rue des Rosiers et 16 rue des Rosiers.

Arrivée de Mme SMADJA

Rapporteur – M. LOTTEAU

- N°6 - La Ville envisage d'effectuer des travaux de modification et d'extension des locaux de la « Réserve du Bois » qui nécessitent un permis de construire. Le Conseil Municipal, par **39 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **3 abstentions** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, M. LELIEVRE) autorise le Maire à déposer et mettre en œuvre une demande de permis de construire relative à la modification et l'extension des locaux de la « Réserve du Bois ».

Rapporteur – Mme ABKARI

- N°7 - La Ville envisage de construire un campanile pour la Vieille Eglise Notre Dame de Pitié. Le Conseil Municipal, par **36 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **6 abstentions** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY), autorise le Maire à déposer et mettre en œuvre une demande de déclaration préalable relative à la construction d'un campanile pour la vieille église Notre Dame de Pitié.

Intervention de Mme CANCELLONI :

« Il ne me semble pas que la paroisse de Puteaux soit au courant de ce campanile et comme il est arrivé aux paroissiens comme aux résidents du quartier d'entrer dans l'église et de trouver des statues qui étaient arrivées d'un fait extérieur au choix de la paroisse, je pense que pour travailler dans la paix et dans le respect avec les différentes communautés qui sont dans votre ville, Madame le Maire, je pense qu'il serait préférable d'en discuter au préalable avec les personnes avec lesquelles vous avez passé des conventions dans la mesure où un campanile est tout de même un objet culturel même si c'est un objet historique, même s'il rappelle et renoue avec la tradition d'autrefois. Je crois qu'il est important, lorsqu'il y a un lieu qui est dédié comme ça à une confession, de prendre le temps de discuter avec la paroisse. De toute façon la paroisse n'est pas au courant. »

Réponse de Mme le Maire :

« L'église bien que sacralisée est propriété de la Ville, ce qui se passe dans l'église mérite à ce qu'il y ait une entente entre la Ville et le curé. En ce qui concerne le campanile, il est à l'extérieur de l'église. Le campanile est un campanile laïc, il sonnera tous les jours à midi. Nous avons demandé l'avis de l'Architecte des bâtiments de France qui a approuvé ce projet. »

Rapporteur – M. BALLET

- N°8 - La station Vélib du parc de stationnement situé au 152 rue Jean Jaurès est très peu utilisée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve la suppression de la station allégée Vélib' située 152 rue Jean Jaurès. Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre conclue avec la Ville de Paris portant sur la suppression de cette station. **Accepte** de verser à la Ville de PARIS la somme de 12.137,62 € TTC. correspondant aux frais de démontage de ladite station.

Rapporteur – Mme AMSELLEM

- N°9 - La Ville est propriétaire depuis 1993 d'un pavillon situé 25 avenue des Tilleuls d'une surface de 49 m2 environ. S'agissant d'une acquisition réalisée depuis plus de cinq ans, la purge du droit de rétrocession n'a pas à intervenir. Le locataire a manifesté son désir d'acquérir le bien. Le Conseil municipal, **par 36 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **3 voix contre** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, M. LELIEVRE) **3 abstentions** (Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY), **décide la cession amiable du bien sis 25 avenue des Tilleuls à l'actuel locataire, au prix de 310.000€.** **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

Rapporteur – M. BALLET

- N°10 - Le Conseil municipal **prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pour l'exercice 2011.**

Sortie de Mme HEURTEUX, M. FRANCHI

Rapporteur – Mme CECCALDI

- N°11 - Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté en séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2011. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 Septembre au 8 Octobre 2011, le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet, assorti de quelques recommandations et de deux réserves qui ont été levées par la décision de les prendre en compte dans le dossier soumis à approbation. Le Conseil municipal, **par 33 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **5 voix contre** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, M. LELIEVRE, Mme JEANNE, M. VAZIA) **2 abstentions** (Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI), **adopte** les modifications du projet arrêté et **approuve le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la Ville. Arrête** les mesures de publicités légales et de mise à disposition du public du dossier de P.L.U.

Intervention de Mme CANCELLONI :

« Merci de cette présentation. Il y a eu effectivement un travail d'harmonisation de la Ville à travers ce PLU. Toutefois c'est un travail qui a manqué d'ambition et qui nous paraît finalement compacté à un certain nombre de principes ou de déclarations de principe qui sont un peu creuses et de mettre en œuvre une vision qui replie plutôt Puteaux sur son territoire au lieu d'en faire le fleuron d'un projet territorial. Alors sur le détail il y a plusieurs points que je veux relever. D'abord, vous manifestez votre volonté de maîtriser la densité urbaine, ce que vous faites en relevant l'emprise au sol de 10%. 10% est-ce que c'est très significatif, est-ce que ça veut dire quelque chose, est-ce que ce n'est pas contradictoire avec d'une part les recommandations du SDRIF qui lui joue la carte de la densification urbaine et de l'autre côté avec les propositions du Président de la République qui viennent de naître et qui devraient avoir une concrétisation assez prochainement de les faire remonter à 30%. Vous nous dites que vous cédez à une pression d'habitants rue des fusillés pour introduire une mesure dérogatoire là où normalement une règle d'urbanisme s'applique à tous. Alors quel est l'objet et pourquoi avez-vous accepté cette règle dérogatoire sur la rue des fusillés. Et troisième point de détail, je relève que votre charte des devantures et des enseignes qui est très contraignante sur Puteaux n'est pas soutenue dans l'obligation qu'elle impose aux commerçants et à la CCIP et je pense que de ce point de vue là il vaut mieux travailler l'homogénéisation des commerces dans le temps mais certainement pas par la voie unique du règlement parce que Puteaux n'est pas un parc d'attractions et que la Ville mène aujourd'hui avec ses commerçants une politique parfois trop intrusive et qui ne respecte pas leur liberté et leur diversité. Sur la vision globale de ce PLU, je suis extrêmement frappée de ce qu'il ne traduit qu'une approche très minimaliste qui ne s'intéresse absolument de la question du bassin de vie, absolument pas à la question de la compétitivité et absolument pas à la complémentarité du territoire, or aujourd'hui dans l'état actuel des choses, donner à Puteaux des règles d'urbanisme sans consulter ses voisins de la Défense, ça me paraît totalement insensé et d'ailleurs les très nombreuses réserves de la Ville de Nanterre dans votre document témoignent de cette absence. Sans réflexion à l'échelle supra communale, l'action locale dans un PLU aussi harmonisé et aussi organisé soit-il ça reste sans effet et sans impact, pire ça entrave notre développement et celui des autres. Je crois que Nanterre vous le dit très rigoureusement dans sa réponse, Courbevoie aurait pu le faire aussi, et vous répondez à ces critiques de façon très étonnante en disant qu'il n'existe ni SCOT ni SDC. Je pense Madame qu'il ne tenait qu'à vous en tant que Maire de Puteaux et Présidente de l'EPADESA de vous saisir de ces questions et de vous en faire le fer de lance depuis longtemps. Je dirais même que puisque vous renoncez aux élections législatives pour mieux vous consacrer à vos charges de Maire et de Présidente de l'EPADESA, je pense que c'est un dossier prioritaire à mettre en place parce que en n'ayant pas intégré une démarche complémentaire et supra communale avec votre PLU, vous limitez considérablement la portée de votre action pour la municipalité ».

Réponse de Mme le Maire :

« La première question que je me pose Madame CANCELLONI, c'est pourquoi ne pas avoir noté tout cela au moment de l'enquête publique. Il n'y a aucune remarque officielle de l'opposition dans le cadre de l'enquête publique. C'est aujourd'hui que vous vous élevez contre ceci ou cela. Nous avons écouté les habitants, nous avons répondu à leurs demandes, que ce soit pour le quartier des fusillés, que ce soit également pour URBANFOOT, parce que pour URBANFOOT les personnes se plaignaient pendant un moment du bruit de cet équipement. Nous avons souhaité répondre à cette demande en faisant travailler justement le propriétaire sur une autre option ; il nous a présenté un projet d'habitation qui n'a pas recueilli l'unanimité. Nous sommes donc revenu à ce que ce souhaitaient les habitants en faisant en sorte que l'espace sportif puisse être maintenu. Nous avons travaillé, élus et services municipaux, avec nos nombreux partenaires en concertation avec le Conseil régional, avec le Conseil général et également avec l'EPADESA. Nous avons travaillé ensemble. Nous n'avons pas pu sortir notre PLU aussi vite que nous le souhaitions parce que nous ne savions pas ce qu'il était possible de faire au niveau de la « poire de la Défense ». Nous travaillons ensemble pour l'avenir de ce territoire. Pour Puteaux, j'ai souhaité montrer à travers ce document notre volonté de préserver notre cadre de vie en développant également l'attractivité de Puteaux. Oui, j'ai la volonté de maîtriser la densité urbaine, j'ai une vision sereine et tranquille de notre Ville. S'agissant du Vieux Puteaux, qui est un endroit déjà très peuplé, je souhaite au mieux maîtriser sa densité urbaine. Je vous rappelle ainsi que dans le Vieux Puteaux notamment, le

PLU limite les gabarits au niveau R+ 6 + combles, cette limitation étant renforcée en fonction de la largeur de la voie dans les zones concernées. En ce qui concerne la charte des devantures et des enseignes, elle a été élaborée en concertation avec les représentants des commerçants dans le respect de leur diversité et cette homogénéisation soutenue par les principaux intéressés constitue à leur égard une valeur ajoutée en termes d'attractivité.

Retour de Mme HEURTEUX, M. FRANCHI
Sortie de Mme JEANNE

Rapporteur – M. LOTTEAU

- N°12 - Dans le cadre de l'approbation du futur Plan Local d'Urbanisme, le dispositif de droit de préemption urbain renforcé doit être confirmé sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les périmètres de ZAC couverts par un plan d'aménagement de zone afin d'élaborer un document graphique unique qui pourra figurer en annexe du PLU. Le Conseil municipal, par **38 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme WAKIM, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. VAZIA, Mme HARDY, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **3 abstentions** (Mme CANCELLONI, M. GREBERT, M. LELIEVRE) > **maintient l'instauration du droit de préemption urbain**, élargi aux aliénations et cessions visées à l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme, sur toutes les zones urbaines de l'ensemble du territoire communal. **Confirme** la délégation donnée à Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer au nom de la Commune, le droit de préemption dit « renforcé ».

Retour de Mme JEANNE

Rapporteur – M. DUEZ

- N°13 - Le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local commercial situé 6 rue Collin a été approuvé par le Conseil Municipal le 16 Décembre 2011. Un avis de rétrocession portant appel de candidatures a été lancé. La gérante de la Sarl « Bijoux de Malo » a fait acte de candidature en vue de l'ouverture d'une boutique de vente au détail de bijoux fantaisie et accessoires de mode. Le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide la rétrocession du droit au bail du local commercial situé 6 rue Collin** à la Sarl « Bijoux de Malo » représentée par Madame CHAPELAIN de la VILLEGUERIN moyennant le prix de 15.000 € et le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 2.300,38 €. **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

Sortie de Mme WAKIM, Mme FEDON

Rapporteur – M. GAHNASSIA

- N°14 - Le projet de réhabilitation de la résidence des Bergères s'inscrit dans les objectifs définis de la ZAC et est conforme aux documents d'urbanisme applicables à cette zone. Il prévoit la restructuration complète de cet immeuble à destination du logement social appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Puteaux. Conformément au Code de l'Urbanisme, toute construction située en ZAC dont le terrain n'a pas fait l'objet d'une cession ou d'une concession d'usage par l'aménageur est dans l'obligation de signer avec celui-ci une convention fixant les participations dues pour réalisation des équipements nécessaires aux besoins des futurs habitants de la zone. Le Conseil municipal, par **40 voix pour** (Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLE, M. FRANCHI,

M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme CANCELLONI, M. GREBERT, Mme JEANNE, M. VAZIA, Mme HARDY Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, Mme WAKIM à Mme PONS-HOLLANDE, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **1 abstention (M. LELIEVRE), autorise le Maire à signer la convention de participation entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Puteaux relative au projet de réhabilitation de la résidence des Bergères située en ZAC des Bergères.**

Retour de Mme FEDON

CONSEIL LOCAL DE SECURITE

Rapporteur – M. BALLET

- **N° 15 - Le Conseil prend acte de la communication des débats du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 5 Janvier 2012.**

EDUCATION - JEUNESSE

Rapporteur – M. FRANCHI

- **N°16 - Le prêt, par l'Etat, de matériels pédagogiques adaptés suppose la conclusion d'une convention tripartite entre le service gestionnaire du matériel, les personnes responsables de l'élève et la Commune, s'agissant d'un prêt de matériel à usage individuel restant sur le lieu scolaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prêt de matériels pédagogiques adaptés à usage individuel à intervenir entre la Ville, l'Inspection Académique et Madame FABRE et Monsieur ROUILLON, représentants légaux de l'élève Amy, inscrite à l'école élémentaire de la Rotonde. Autorise le Maire à signer cette convention.**
- **N°17 – la question relative à la « convention de partenariat entre la commune, l'office public de l'habitat et l'association « le rendez-vous de parents » est retirée de l'ordre du jour.**

Rapporteur – M. CAUMONT

- **N°18 - Afin de porter à la connaissance du public les modalités de fonctionnement des garderies de la Ville, un règlement intérieur est nécessaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur des garderies dans les établissements scolaires maternels de la Ville.**

Rapporteur – M. CAVAYE

- **N° 19 - Des déplacements d'enfants des Conseils Communaux des Jeunes et d'élèves de collège ainsi que leurs accompagnateurs sont programmés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'amendement ayant pour but, d'une part, d'ajouter à la liste des accompagnateurs des enfants du Conseil Communal des jeunes de classe de 4^{ème} se rendant à Lisbonne et Braga (Portugal) trois membres de l'association Franco Portugaise de Puteaux et d'autre part, de préciser le coût de la dépense pour les déplacements au Royaume Uni, au Portugal et en Allemagne. **Accepte de prendre en charge les frais des déplacements :****

- à Londres (Royaume Uni), du Conseil Communal des jeunes de classe de CM2, accompagné de quatre membres de l'administration et de cinq conseillers municipaux – le 27 Juin 2012 – montant estimatif de la dépense 15.000 €

- à Lisbonne et Braga (Portugal), du Conseil Communal des jeunes de classe de 4^{ème} accompagné de quatre membres de l'administration, de cinq conseillers municipaux et de trois membres de l'association Franco Portugaise de Puteaux – du 17 au 20 Mai 2012 – montant estimatif de la dépense 35.000 €

- en Allemagne, d'une délégation du Conseil Municipal, accompagnée de M. STORCK, Président de l'association pour la Mémoire des Juifs déportés de Puteaux, de Mme MARINOT, principale du collège Maréchal Leclerc, et de représentants de l'administration, dans le cadre d'un déplacement scolaire des élèves du collège Maréchal Leclerc – montant estimatif de la dépense 7.000 €

DIVERS

Rapporteur – M. DUEZ

- N°20 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler l'adhésion aux organismes suivants pour l'année 2012 et à régler les cotisations correspondantes :

- association pour l'achat dans les services publics	260,00 €
- Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (GRAINE)	120,00 €
- à l'association La Seine en Partage	3.000,00 €
- à Cités Unies	2.473,00 €
- à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités des Hauts-de-Seine (IFAC)	3.878,66 €
- à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)	770,00 €
- à l'association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes	1.598,18 €

Rapporteur – M. GAHNASSIA

- N° 21 - Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le recensement est effectué tous les ans par tranche de 8%. La rémunération des agents recenseurs est déterminée par la Ville. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération :

- des agents recenseurs	1.046,00 € brut
- de l'agent coordinateur	860,00 € brut.

Rapporteur M. LOTTEAU

N°22 – La Commune étant tenue de protéger les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, notamment en prenant en charge les frais d'avocat ou de justice pouvant être exposés par les élus, il est demandé au Conseil municipal d'accorder à Madame Joëlle CECCALDI RAYNAUD, Maire de la Commune de PUTEAUX, le bénéfice des dispositions de l'article L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales et de prendre en charge les dépenses afférentes sur les crédits du budget de l'exercice correspondant en raison d'un article paru sur le Figaro.fr faisant état que l'élu Modem affirmerait que Madame le Maire disposerait d'une caisse de 20.000 euros en liquide qu'elle pourrait utiliser à sa guise.

Intervention de M. GREBERT :

« Madame le Maire, vous nous soumettez une délibération qui vous permettra de vous faire rembourser, sur le budget de la ville, vos dépenses de justice suite à votre plainte dans l'affaire des Canards enchaînés mystérieusement disparus des kiosques à journaux de la commune. Cette délibération, l'opposition Modem et EELV la rejette. Ce sont plusieurs milliers d'euros qui vont être

soutirés du budget de la ville pour défendre le maire, alors que celui-ci accumule les affaires judiciaires. Rappelons les éléments du dossier sur lequel vous sollicitez ce soir le soutien du conseil municipal : Une instruction est ouverte depuis 2002 au palais de justice de Nanterre portant sur une possible corruption lors du renouvellement de la concession du chauffage urbain de La Défense. Ce marché est attribué par un syndicat mixte présidé à l'époque par Charles Ceccaldi-Raynaud et aujourd'hui par Joëlle Ceccaldi-Raynaud. 15 millions d'euros de commissions occultes auraient été versés selon des déclarations ».

Réponse de Mme le Maire :

« Pour votre information et être clair, j'ai été entendue par un Juge qui m'a écartée de tout soupçon . Vous n'avez pas le droit de raconter des mensonges comme vous le faites habituellement. Je suis désolée, vous essayez d'occulter ce que vous avez fait. »

Dans le brouhaha, il est demandé à M. GREBERT de s'attacher à la question et de ne pas perturber la sérénité des débats.

Madame le Maire s'étant retirée

Sous la présidence de M. LOTTEAU, Maire-Adjoint,

Après la sortie de M. GREBERT, le Conseil municipal, par **35 voix pour** (M. DUEZ, M. LOTTEAU, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEZ, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. REIN, M. GRAZIANI, Mme MADRID, M. DESCROIX, Mme MARTIN, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. STURBOIS, Mme FEDON-TRESTOURNEL, M. PERRAULT, M. BERNASCONI, Mme ANDRE, Mme PONS-HOLLANDE, Mme HEURTEUX, Mme LEBRETON, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme MOZZICONACCI, Mme CHAVRIER qui a donné mandat à M. DUEZ, Mme PALAT qui a donné mandat à Mme AMSELLEM, Mme GIRARD qui a donné mandat à Mme ABKARI, M. MARCHIONI qui a donné mandat à Mme MARTIN, Mme TROPENAT qui a donné mandat à Mme LACONTAL, Mme WAKIM à Mme PONS-HOLLANDE, M. CHEVALIER qui a donné mandat à Mme ANDRE) **1 voix contre** (M. LELIEVRE) **1 élu ne prenant pas part au vote** (M. VAZLA), accorde à Madame le Maire le bénéfice des dispositions de l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la protection des élus. Accepte de prendre en charge les frais d'avocat et de justice susceptibles d'être engagés.

Sortie de Mme CANCELLONI, Mme JEANNE, Mme HARDY,
M. CAUMONT

FINANCIER

Rapporteur – Mme AMSELLEM

- N°23 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des boissons, glaces et viennoiseries servies dans les bars et restaurants des résidences de vacances de la Ville :

Café	1,20 €
Thé	1,50 €
Chocolat – infusion – grand crème	2,00 €
Grog	3,00 €
Bouteille 33 cl Eau minérale	2,00 €
Bouteille d'eau minérale	2,50 €
Bouteille d'Eau minérale gazeuse	3,00 €
Sodas – Boissons rafraîchissantes, jus de fruits	3,00 €
Chocolat froid,	3,00 €
Orange pressée ou citron pressé	3,50 €
Sirop à l'eau naturelle	1,00 €
Sirop à l'eau de source	2,00 €
Ricard, Suze, Martini, Campari,...	3,50 €
Cocktail sans alcool	6,00 €
Cocktail avec alcool	7,50 €

Bières	4,00 €
Bières sans alcool	2,00 €
Whisky, vodka, gin....	6,00 €
Bouteille de champagne	45,00 €
Coupe de champagne	7,00 €
Kir Royal	8,00 €
Vin ordinaire – verre 8 cl	3,00 €
Vin cuit / vin chaud	3,00 €
Vin supérieur ou kir – verre 8 cl	5,00 €
Vin rouge / blanc/ rosé la bouteille	16,00 €
Bouteille vin supérieur	24,00 €
Bières - verre de 25 cl	3,00 €
Limonade pression	3,00 €
Cidre en bouteille Verre	3,00 €
Pains au chocolat, croissants...	1,20 €
Glaces à déguster catégorie 1	3,00 €
Glaces à déguster catégorie 2	5,00 €

Sortie de M. VAZIA

Rapporteur – M. GAHNASSIA

- **N°24** -Les installations du village de vacances des Trois Hameaux à Ploemeur peuvent être optimisées en faisant l'objet de location en dehors de la période estivale. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1^{er} Mars 2012, les tarifs pour les prestations exceptionnelles au centre de vacances des Trois Hameaux à Ploemeur, en dehors de la période estivale :
 - location des locaux du centre de vacances
 - pour le déjeuner 450 €
 - pour le dîner 700 €
 - location des bungalows
 - bungalow 1 à 2 personnes 70 € la nuitée
 - bungalow de 3/4 personnes 95 € la nuitée
 - bungalow de 5/6 personnes 120 € la nuitée
 - caution 1.000 €

Rapporteur – M. FRANCHI

- **N°25** - Les associations sportives ont reçu un premier versement de subvention, au cours du dernier trimestre 2011, équivalent à 50% du montant de la subvention qui leur est allouée, et une convention d'objectifs a été passée avec chaque association. Le montant du solde des subventions doit être validé, faisant l'objet d'un avenant aux conventions d'objectifs. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les projets d'avenants aux conventions d'objectifs des associations sportives suivantes et autorise le Maire à procéder au deuxième versement de la subvention 2011/2012 qui leur a été accordée :
 - Puteaux aikido 7.500 €
 - C.S.M.P. athlétisme 18.500 €
 - C.S.M.P. basket-ball 18.000 €
 - C.S.M.P. boxe anglaise 7.500 €
 - C.S.M.P. boxe française 2.500 €
 - C.S.M.P. cyclisme 18.500 €
 - Club sportif cyclotouriste de Puteaux 1.200 €

- C.S.M.P. échecs	2.900 €
- C.S.M.P. équitation	10.000 €
- C.S.M.P. football	47.500 €
- C.S.M.P. golf	17.000 €
- C.S.M.P. gymnastique espace vital	5.500 €
- C.S.M.P. gymnastique volontaire Mag	16.000 €
- C.S.M.P. gymnastique volontaire tous ensemble	3.500 €
- C.S.M.P. handball	42.500 €
- C.S.M.P. judo-Ju-Jitsu	10.500 €
- C.S.M.P. karaté	12.000 €
- C.S.M.P. natation	31.000 €
- Puteaux plongée sous marine	10.290 €
- Puteaux-rugby	47.500 €
- C.S.M.P. roller	1.000 €
- Puteaux Scorp' thai	7.500 €
- Puteaux taekwondo dojang	2.000 €
- C.S.M.P. tennis de table	15.000 €
- C.S.M.P. tennis	25.500 €
- C.S.M.P. volley ball	7.000 €
- S.M.P. gymnastique et danse	31.000 €
- Un pied devant l'autre	895 €

Rapporteur – Mme HEURTEUX

- **N°26** - L'association « Rendez vous de parents » est fortement impliquée dans les établissements scolaires de la Ville et souhaite développer ses activités autour de l'accompagnement des parents. Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 25.000 € à l'association « Rendez-vous de parents ». Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs à passer avec cette association.

Rapporteur – M. BALLET

- **N°27** - L'association « Amicale De Dion Bouton » qui réunit des amateurs de véhicules et de mécaniques a retenu un stand au Salon Rétromobile au Palais des Expositions. Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1.000 € à l'association « Amicale De Dion Bouton ».

Sortie de M. LELIEVRE

Rapporteur – Mme AMSELLEM

- **N°28** - L'association Centre Ornithologique Régional d'Ile de France propose des ateliers d'animations aux élèves de Puteaux afin de les sensibiliser sur la protection de la nature et de l'Environnement. Deux écoles primaires – Pyramide – et Rotonde – participent à des ateliers animés par des bénévoles et expérimentés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1.400 € à l'association « CORIF » (Centre Ornithologique Régional d'Ile de France). Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec cette association.

Retour de M. CAUMONT

Rapporteur – M. DUEZ

- **N°29** - L'association AFIPE assure une formation générale, théorique et pratique aux métiers de la vente et du commerce et accueille un élève Putéolien. Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 60 € à l'association « AFIPE ».

Rapporteur – M. BALLEZ

- **N°30** - La Préfecture et le Conseil Général des Hauts-de-Seine ont communiqué leur lettre de cadrage définissant les actions soutenues en 2012 au titre de la politique de la Ville, du Fonds interministériel de prévention de la Délinquance (FIDP) et du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance. La Ville poursuit ses actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les démarches auprès de tout organisme pour solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre :
 - du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
 - du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)Attribue une subvention de 5.000 € au Collège des Bouvets dans le cadre du Brevet de Sécurité Routière.

Rapporteur – M. BALLEZ

- **N°31** -La Ville poursuit ses actions d'amélioration de son système de fibre optique et de vidéo protection dont les investissements sont subventionnables à hauteur de 13% et les études préalables, frais de fonctionnement à hauteur de 20%. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les démarches auprès de tout organisme pour solliciter les subventions d'investissement et de fonctionnement pour les études préalables à la phase 3 des travaux de vidéo protection.

Rapporteur – M. LOTTEAU

- **N°32** - Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au nouveau Trésorier Principal Municipal l'indemnité annuelle de conseil prévue au titre de sa fonction, au taux maximum.

Rapporteur – M. FRANCHI

- **N°33** - La Maison du droit propose gratuitement aux administrés un accompagnement pour l'accomplissement de leurs démarches administratives et assure des permanences d'information sur leurs droits et obligations dans différents domaines (logement, famille, consommation, travail). Afin de répondre aux attentes des administrés, des partenariats avec les associations spécialisées sont nécessaires pour assurer des permanences régulières au sein de cette structure. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions à intervenir pour la mise en œuvre de trois permanences à la Maison du droit, avec :
 - l'Union départementale des associations familiales – Maison de la Famille
 - Centre d'Information sur les droits des femmes et des Familles de Neuilly
 - l'association départementale d'information sur le logement 92Autorise le Maire à signer ces conventions.

Rapporteur – Mme CECCALDI

- **N°34** - Une garantie d'emprunt a été accordée par la Ville à la Société d'HLM France Habitation pour l'opération d'amélioration de la performance énergétique du parc de logements sociaux les plus consommateurs d'énergie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les précisions apportées au prêt de 108.000 € garanti par la Ville, consenti par la Société d'HLM France Habitation, destiné à l'immeuble situé 66 rue Rouget de L'Isle (bâtiment A). Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Rapporteur – Mme CECCALDI

- **N°35 - Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2012.**

Intervention de Madame le Maire :

Chers collègues,

Comme chaque année à pareille époque, un débat d'orientation budgétaire est présenté avant le vote du budget qui interviendra au cours du mois de mars. Ce débat ne donne pas lieu à un vote. La délibération n'a pas de caractère décisionnel et prend simplement acte de la tenue d'un débat.

Le budget 2012 qui sera proposé au Conseil Municipal est un budget fidèle aux trois grands principes de la majorité : pas de majoration fiscale, pas d'endettement et une part importante du budget consacrée aux dépenses d'équipement.

Le budget 2012 de la Ville traduit la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la Ville sans remise en cause des services à la population et d'une tarification avantageuse. L'autre objectif de ce budget est de poursuivre la politique d'investissement volontariste qui caractérise le projet de la municipalité.

S'agissant de la présentation du budget de la Ville, vous trouverez des éléments détaillés dans le rapport de la délibération.

Les grandes lignes de ce budget sont tout d'abord la maîtrise des dépenses de personnel qui constituent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ces dépenses sont en diminution par rapport aux inscriptions budgétaires de 2011.

Depuis le début du mandat, ces dépenses sont fortement stabilisées et n'affichent qu'une progression de 4,5 %. Cette stabilité des dépenses de personnel est favorisée par le choix de la commune de recourir à des prestataires privés pour l'entretien des bâtiments communaux, la gestion de certaines crèches ou le service de portage à domicile des repas.

Un point important du budget 2012 est lié à la réforme de la péréquation fiscale dont le nouveau mécanisme de plafonnement est favorable aux finances de la Ville. En cumulant la péréquation versée par l'Agglomération, la Ville bénéficie de 4 M€ de marge financière.

A contrario les services fiscaux ont notifié une baisse du produit de la CVAE de près de 6M€ en 2012 au niveau de l'Agglomération ce qui a pour conséquence une baisse de l'attribution de compensation reversée aux Villes.

Pour ne pas recourir à l'emprunt, il faut maintenir stable un autofinancement de 15 M€. Cet objectif est un défi puisqu'en 2012 la participation des Villes à Defacto est également appelée à doubler.

Cet élément m'amène à aborder la proposition de M Grébert qui souhaiterait nous voir adopter la même politique fiscale que la Ville d'Issy-les-Moulineaux qui a réduit de 20 % le taux de sa taxe d'habitation de 9,99 % à 7,99 %, taux qui reste encore supérieur à celui de la Ville. Le taux de TH de Puteaux est inférieur de plus d'un point, 6,91 %.

Les deux Villes ne partagent pas le même contexte économique. Issy-les-Moulineaux réalise d'importantes opérations immobilières qui ont pour conséquence de faire progresser les bases de taxe foncière de plus 6% par an en moyenne. Ces opérations sont également à l'origine d'encaissements exceptionnels de recettes d'urbanisme.

La création de nouvelles tours de bureaux à l'horizon 2015-2016 sur le site de la Défense permettra à notre Ville de dégager de nouvelles marges de manœuvres pour éventuellement redonner une partie de ce dynamisme aux habitants via des baisses d'impôts.

Mais surtout les deux Villes ne partagent pas la même vision en matière de politique d'équipement. Depuis 2007, la Ville de Puteaux a investi près de 300 M€, deux fois plus que la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Au budget 2012, la section d'investissement d'Issy les Moulineaux s'élève à 45 M€ contre pas loin de 100 M€ à Puteaux. Chaque Ville a sa propre histoire, il convient de comparer ce qui est comparable.

En outre, il existe une règle de lien des taux entre taxe d'habitation et taux de CFE qui empêche toute revalorisation du taux de CFE l'année qui suit une baisse des taux ménage. Il serait donc hasardeux de baisser la TH et de priver ainsi l'agglomération et les Villes membres de tout levier fiscal. Il n'y aurait par exemple plus d'option possible pour compenser une éventuelle perte de bases économiques. Comment les Villes et l'agglo

financeraient une baisse de la CVAE si elles ne peuvent plus actionner l'unique levier fiscal important qui leur reste, le taux de CFE.

La Ville a fait le choix de reverser le dynamisme de son territoire en offrant à la population un très haut niveau de services publics avec des tarifs d'accès très faibles.

Depuis 2006 ont été inaugurés des équipements comme l'arche de Noé, la grande médiathèque, le palais des sport et bientôt le conservatoire. Peu de Ville peuvent s'enorgueillir d'offrir à leur populations de si beaux équipements avec des droits d'inscription aussi favorables aux usagers.

Par ailleurs, la Ville a fait le choix de développer une politique volontariste et solidaire afin de préparer l'avenir. Les subventions en faveur de l'O.P.H. et du C.C.A.S devraient se maintenir à un niveau élevé avec respectivement 2,5 M€ et 3,8 M€. Ces subventions manifestent notre solidarité envers nos administrés.

En section d'investissement, outre le chantier du conservatoire qui symbolise la politique ambitieuse de la municipalité d'offrir aux habitants des équipements de haut niveau, les principales opérations programmées au budget 2012 sont le chantier pour la réalisation du parking du conservatoire, la rénovation du Hall des sports et la poursuite de la Z.A.C. des Bergères / Charcot sont.

De gros travaux d'entretien sont également prévus sur les groupes scolaires avec un ravalement du groupe scolaire des deux coupes et une reprise du mur en brique du groupe scolaire Jacotot.

En matière de voirie, le programme de rénovation se poursuit avec la reprise des rues Parmentier, Lavoisier et Palissy notamment.

En matière de petite enfance, la création d'un équipement de 60 berceaux rue Lucien Voilin sera confiée à un prestataire privé qui en assurera également la gestion.

Dans le domaine de l'urbanisme et toujours dans l'objectif d'aider les administrés, la Ville lancera cette année une étude pour une O.P.A.H. « énergétique » visant à financer les travaux d'isolation et de maîtrise des consommations d'énergie dans les habitations.

Ainsi, malgré un contexte économique difficile, le budget 2012 en cours d'élaboration est un budget ambitieux mais respectueux du principe de prudence budgétaire. La politique d'investissement menée par la municipalité est maintenue sans remettre en cause les grands équilibres financiers de la ville.

QUESTIONS DIVERSES


Le groupe Socialiste a déposé le vœu suivant :

« le nombre de demandes de logements à loyers modérés (PLS, PLUS et PLAI) ne cesse d'augmenter dans notre Commune. Lors des conseils municipaux des chiffres allant de 2000 à 5000 sont annoncés. Les réponses apportées sont que des logements sociaux seront construits dans les futures ZAC. Cela ne tient pas compte de l'urgence de la situation. Aujourd'hui, même les situations les plus critiques ne peuvent être réglées dans un délai acceptable. En conséquence, nous demandons donc au Conseil d'intégrer une orientation budgétaire supplémentaire pour que dès le budget 2012 des fonds soient abondés afin de pouvoir préempter les terrains encore disponibles et qu'un programme de construction de logements sociaux commence dans les plus brefs délais »

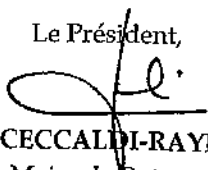
Ce vœu est rejeté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 H 45.

Le Secrétaire,


Anne-Marie AMSELLEM
Maire-Adjoint

Le Président,


Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine